
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 avril 2023

Résolution: CA23 12071

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » afin d'encadrer les différents types d'hébergement touristique

Considérant que l'entrée en vigueur de la Loi sur l'hébergement touristique, chap. H-1.01 vient de permettre les établissements de résidences principales dans l'ensemble de l'arrondissement malgré les dispositions du Règlement concernant le zonage (RCA 40);

Considérant que la location à court terme est autorisée ailleurs sur le territoire de la Ville de Montréal;

Considérant que la location à court terme d'une habitation soulève plusieurs enjeux au niveau de la cohabitation et de la quiétude du voisinage;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » afin d'encadrer les différents types d'hébergement touristique.

ADOPTÉE

40.08 1238770010

Josée KENNY

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 avril 2023